



RAPPORT ANNUEL 2020-2021

ÉCOLE DU CARROUSEL



**Centre
de services scolaire
des Patriotes**

Québec



Évaluation du projet éducatif

La LIP prévoit aux articles 74, 75 et 83 que le conseil d'établissement adopte le projet éducatif de l'école, voit à sa réalisation et procède à son évaluation. Le conseil d'établissement informe annuellement les parents ainsi que la communauté que dessert l'école, des services qu'elle offre et leur rend compte de leur qualité.

Présentation de l'établissement

Afin de vous présenter l'école du Carrousel, nous vous référons à la présentation détaillée de l'établissement à la section 4 du projet éducatif de l'école qui se retrouve sur le site [web](#) de l'école : [projet éducatif](#).

L'évaluation de l'atteinte de chacun des objectifs

En conformité avec l'article 74 de la loi sur l'Instruction Publique, le conseil d'établissement adopte le projet éducatif de l'école, voit à sa réalisation et procède à son évaluation selon la périodicité qui est prévue. Chacune de ces étapes s'effectue en concertation avec les différents acteurs intéressés par l'école et la réussite éducative. À cette fin, le conseil d'établissement favorise la participation des élèves, des parents, des enseignants, des autres membres du personnel de l'école et de représentants de la communauté et du centre de services scolaires.

Afin de procéder à l'évaluation du projet éducatif, il est impératif de regarder de plus près l'atteinte de chacun des objectifs. Pour y arriver, nous avons d'abord fait une analyse exhaustive du plan d'action, document comprenant l'ensemble des actions retenues pour l'année 2020-2021 par l'équipe-école pour atteindre nos objectifs du projet éducatif. Avec l'ensemble de l'équipe-enseignante, nous avons approfondi notre analyse réflexive en comparant la variation des indicateurs de chacun des objectifs en lien avec les moyens mis en place. Nous avons porté notre regard sur les actions mises en place quant à leurs impacts réels en procédant à une démarche de questionnement assurant une rigueur dans notre analyse. Nous avons ensuite revu l'ensemble des moyens en place pour valider les actions probantes à poursuivre ou à modifier afin d'atteindre nos objectifs d'ici 2022. Nous tenons à préciser que, compte tenu des grandes variations, nous procédons à un forage approfondi des données depuis les deux dernières années afin de préciser notre analyse. Nous avons divers facteurs à considérer dans les indicateurs obtenus soit la présence de classes EHDA, pour lesquelles certains élèves évoluent sans modification au bulletin, et la situation COVID qui a une incidence sur nos objectifs et la progression de nos élèves. Dans notre analyse, nous avons aussi considéré le suivi de cohorte malgré que nos objectifs du projet éducatif ne soient pas libellés en ce sens. Nous croyons que ce regard sous cet angle est également porteur d'informations riches pour aider nos élèves à mieux réussir.

Une fois cette étape complétée, nous avons présenté au conseil d'établissement l'ensemble de notre analyse afin que les membres puissent faire l'évaluation proprement dite de chacun des objectifs du projet éducatif. Les membres du CÉ devaient donc valider l'atteinte de chacun des objectifs en comparant la variation de l'indicateur de chaque objectif depuis sa situation initiale tout en gardant en tête la cible. En analysant les données actualisées, les informations retenues par la démarche d'analyse du plan d'action et les facteurs contributifs, les membres pouvaient ainsi se prononcer. Vous retrouvez l'évaluation complète par le conseil d'établissement à l'annexe 1.

Évaluation du Plan de lutte pour contrer la violence et l'intimidation

Résultats

Afin de procéder à l'analyse du *Plan de lutte pour contrer la violence et l'intimidation*, un comité-école en a fait l'analyse en septembre dernier afin de procéder à l'ajustement des moyens mis en place. Le Plan de lutte pour contrer la violence et l'intimidation a par la suite été présenté à l'ensemble du personnel de l'école pour s'assurer de son adhésion face aux moyens mis en place. Lors d'une refonte plus exhaustive en 2019-2020, il avait été décidé d'ajouter des moyens permettant d'éduquer les parents et les élèves sur l'intimidation. Il demeure à ce jour essentiel pour l'équipe de prévenir, éduquer, encadrer et montrer les bons comportements. De ce fait, il est impératif d'éduquer les parents, les élèves et le personnel sur la différence entre une taquinerie, un conflit et de l'intimidation. Essentiellement, il faut savoir distinguer ce que l'élève vit comme situation pour mieux intervenir et l'accompagner. Cette démarche se fait annuellement par la remise d'un dépliant aux parents et une visite dans les classes dans le cadre d'une semaine de sensibilisation à la violence et à l'intimidation. À cette occasion, les élèves peuvent mieux comprendre les caractéristiques et manifestations liées à l'intimidation. D'autres belles initiatives avaient également vu le jour durant l'année 2019-2020 telles que la création d'un groupe de Jeunes Leaders composé d'élèves de 5e et 6e années qui assuraient une visibilité sur la cour en plus des surveillants. Les élèves devaient, entre autres choses, aider à gérer les petits conflits et demander l'aide au besoin des surveillants en poste. Ce moyen est de retour dans le Plan de lutte officiel pour l'année 2021-2022 puisque les restrictions sanitaires liées au COVID ne nous empêchent plus de reconduire cette belle initiative (20-21 : initiative suspendue pour l'année). Il est à noter également que nous avons aussi inclus notre nouveau mode de vie et la matrice des comportements attendus dans notre plan de lutte, ce qui fait le lien avec l'implantation du nouveau mode de vie pour l'année 2021-2022 à l'école. Des ajustements sont aussi à noter dans le document concernant les conséquences et les actions prévues en cas d'intimidation en fonction des actes posés et des besoins de l'élève. La collaboration des parents demeure au cœur de nos actions dans notre nouveau mode de vie et cela se reflète dans la mise à jour du plan de lutte. Les parents sont tenus informés et nous travaillons en équipe avec ceux-ci. À titre d'ajustement, l'annexe du plan de lutte a été revue afin de mieux répondre aux besoins en cas de signalement. Enfin, tel que précisé dans le projet éducatif, nous continuons de sonder les élèves sur leur sentiment de sécurité dans l'école dans divers contextes et lieux. Ce sondage bi-annuel est également mentionné dans le plan de lutte.

Il faut rappeler que le *Plan de lutte pour contrer la violence et l'intimidation* est constitué de neuf éléments distincts dont l'objectif premier est de diminuer la fréquence des actes de violence et d'intimidation auprès des élèves et par conséquent, augmenter le sentiment de sécurité des élèves :

1. Analyse de la situation
2. Mesures de prévention
3. Collaboration des parents
4. Modalités pour signaler
5. Actions à prendre
6. Confidentialité
7. Mesures de soutien et d'encadrement
8. Sanctions disciplinaires
9. Suivi

Comme prévu à l'article 83.1 de la *Loi sur l'instruction publique*, les résultats du *plan de lutte contre l'intimidation et la violence* ont été évalués. Nous dénotons pour l'année 2020-2021 un seul cas d'intimidation proprement dit. Les demandes (d'élèves et de parents) ont toutes été évaluées dans un court délai et des interventions rapides, pour recadrer certaines situations, ont permis d'éviter des situations d'intimidation nécessitant d'autres signalements officiels. La prévention, des interventions rapides et des mesures de soutien et d'encadrement demeurent des éléments clés de nos actions quotidiennes pour contrer l'intimidation. Il n'y a eu aucun incident de violence notable en 2020-2021, bien qu'il y ait eu quelques malentendus/querelles entre des garçons. Nous notons par ailleurs, pour l'année 2020-2021, certaines situations ayant été vécues à l'extérieur du terrain de l'école pour lesquelles nous avons travaillé en étroite collaboration avec les intervenants externes concernés et les parents des élèves. Enfin, dans tous les cas, tout événement susceptible d'être de la violence ou de l'intimidation a été reçu et traité avec diligence et dans tous les cas, un suivi a été effectué auprès des parents. Notons enfin que le *plan de lutte pour contrer la violence et l'intimidation*, le dépliant d'information et le billet de signalement électronique (nouveau) sont également disponibles sur notre site web de l'école, le tout sur la première page de notre site afin d'en faciliter l'accès.

Lien avec le projet éducatif

En lien avec le *Plan de lutte pour contrer la violence et l'intimidation*, il est à noter que notre projet éducatif aborde le climat sain, sécuritaire et stimulant, en ayant comme objectif d'augmenter le sentiment de sécurité des élèves en dehors du contexte classe. Les données relatives à la perception du sentiment de sécurité en dehors du contexte classe et plus particulièrement dans la salle des repas ont été récoltées à l'aide d'un sondage réalisé initialement en 2017-2018. Nous avons alors une perception des élèves (5^e et 6^e année) de 8,64/10 à l'égard de la sécurité dans la salle des repas. Nous avons donc établi une cible de 9/10 à atteindre en 2022 dans notre projet éducatif. Or, nous avons posé la même question aux élèves en janvier et juin 2021 et nous avons obtenu un résultat de 8,86/10 en janvier et de 8,6/10 en juin dans un contexte plus que particulier. En effet, l'année 2020-2021 aura eu ses particularités, en ce sens que les élèves évoluaient dans un contexte restreint de bulle-classe même durant l'heure des repas. Cela a eu un impact significatif sur les relations sociales, tant positif que négatif. Toutefois, le cadre permettait d'offrir un ratio réduit permettant un meilleur encadrement des élèves sur l'heure du dîner. Suite à une année de pause (due aux mesures sanitaires), nous prévoyons remettre sur pied notre comité service de garde avec le personnel concerné (élèves de 5^e et 6^e année) et solliciter la collaboration des élèves. La consultation des élèves nous permettra de nous réajuster et de mettre de nouvelles mesures en place.

Notons que le plan de lutte est révisé annuellement et adopté par le conseil d'établissement qui prend en considération l'analyse de l'équipe-école au regard des neuf éléments constituant le *Plan de lutte*, l'évaluation des résultats de l'école relativement au *Plan de lutte* et les recommandations faites par la direction de l'école lors de la présentation aux membres du conseil d'établissement. Le conseil d'établissement peut donc annuellement modifier le *Plan de lutte* afin de favoriser l'atteinte de meilleurs résultats. Le *Plan de lutte pour contrer la violence et l'intimidation*, adopté par le CÉ pour 2021-2022, demeure accessible sur le site web de l'école à l'aide du lien suivant : [Plan de lutte pour contrer la violence et l'intimidation](#).



Katy Parent
Directrice



Julie Rinfret
Présidente du CÉ

ANNEXE 1
Évaluation du projet éducatif

RAPPORT ANNUEL DE L'ÉCOLE : ÉVALUATION DU PROJET ÉDUCATIF

NOTRE MISSION :	Rassembler nos forces afin d'accueillir les élèves au sein d'un milieu propice à l'apprentissage et les accompagner dans leur cheminement vers la réussite.
NOTRE VISION :	À l'école du Carrousel, nous nous engageons vers la réussite de chacun dans le respect et l'entraide pour faire de chaque différence une richesse.
NOS VALEURS :	✓ Respect J'accepte le rythme et la réalité de chacun. Je fais preuve d'ouverture sur les différences de chacun. ✓ Engagement Je m'occupe de tous les élèves pour leur réussite comme s'ils étaient les miens. Je suis présent dans le cheminement scolaire de l'élève et ce, en utilisant toutes les ressources. ✓ Entraide Je suis à l'écoute des besoins des autres en étant ouvert au partage. Je partage mes stratégies qui fonctionnent bien.

RÉSUMÉ GLOBAL

ANNÉE 2 : 2020-2021

Orientation	Objectif	Indicateur	Situation initiale	Situation actuelle ¹	Évaluation 2020-2021	Évaluation 2021-2022	Tendance	Modification au Plan d'action pour la prochaine année pour poursuivre sur la bonne voie ou pour redresser la situation
Orientation 1 Soutenir chaque élève dans l'atteinte de son plein potentiel	Objectif 1.1 D'ici juin 2022, réduire de 5 % la proportion de garçons qui sont en échec ou dont la réussite est à risque en écriture.	L'écart entre les garçons et les filles en échec ou à risque en écriture en 1 ^{re} et 3 ^e année	Écart gars/filles en échec ou à risque 1 ^{re} année, juin 2017 15,8 % 1 ^{re} année, juin 2018 15,3 % 3 ^e année, juin 2017 2,4 % 3 ^e année, juin 2018 14,4 % Cible 2022 1 ^{re} année, 10,3 % 3 ^e année : 9,4 %	Écart entre les garçons et les filles 1 ^{re} année, juin 2019 2,7 % 1 ^{re} année, juin 2020 32,3 % 1^{re} année, juin 2021 13,4 % 3 ^e année, juin 2019 20,6 % 3 ^e année, juin 2020 0,7 % 3^e année, juin 2021 15,6 % Information additionnelle : Proportion des garçons en échec ou dont la réussite est à risque 1 ^{re} année juin 2017 36,8 % 1 ^{re} année juin 2018 29,6 % 1 ^{re} année juin 2019 14,3 % 1 ^{re} année juin 2020 37 % 1^{re} année juin 2021 30,8 % 3 ^e année juin 2017 23,5 % 3 ^e année juin 2018 37,5 % 3 ^e année juin 2019 28 % 3 ^e année juin 2020 21,7 % 3^e année juin 2021 30,4 %			→ : Aucune amélioration significative	• Accompagnement et formation sur l'enseignement explicite des stratégies d'écriture (reporté de 20-21 à 21-22) • Rencontres pédagogiques par niveau (différenciation, monitoring, etc.) • Comité pédagogique 21-22 : arrimage et planification verticale des stratégies d'écriture pour assurer une continuité aux élèves • Intensif en orthopédagogie et tutorat en 20- 21 à reconduire en 21-22 • Poursuite des autres moyens en place
	Objectif 1.2 D'ici juin 2022, diminuer de 5 % le nombre d'élèves à risque ou en échec en lecture au 1 ^{er} cycle.	Le nombre d'élèves du 1 ^{er} cycle en échec ou à risque ou en échec.	Élèves dans la zone à risque ou en échec : 1 ^{re} année : 22,2% (G) 19% (F) 2 ^e année : 18,2(G) 14,3% (F) Cible 2022 1 ^{re} année :17,2 % (G) 14 % (F) 2 ^e année : 13,2% (G) 9,3 % (F)	18-19 1 ^{re} année : 19% (G) 15,4% (F) 2 ^e année : 35,5(G) 31,8% (F) 19-20 1 ^{re} année : 29,6% (G) 9,5% (F) 2 ^e année : 42,9 %(G) 14,3% (F) 20-21 1^{re} année : 30,8% (G) 26,1 % (F) 2^e année : 20 %(G) 19 % (F)			→ : Aucune amélioration significative	• Consacrer des périodes à la lecture dédiée en variant les modes et les choix de lecture (précision : réouverture de la bibliothèque) • Rencontres pédagogiques par niveau (différenciation, monitoring, etc.) • Intensif en orthopédagogie et tutorat en 20- 21, à reconduire en 21-22 • Poursuite des autres moyens en place

Orientation 2 Évaluer de façon continue par la mise en place des meilleures pratiques	Objectif 2.1 D'ici juin 2022, harmoniser les attentes pédagogiques de fin de cycle en français et mathématiques afin d'assurer une continuité des apprentissages entre les cycles en fonction de la progression des apprentissages	Présence ponctuelle de temps planifié permettant d'évaluer l'harmonisation de pratiques.	Une rencontre d'harmonisation des attentes pédagogiques est faite en juin.	19-20 2 rencontres effectuées (1 rencontre annulée en juin) 20-21 Pas de rencontres formelles dans l'année à cause des moyens de pression. Rencontre de bilan des savoirs essentiels (juin) et rencontre de transfert entre les niveaux (août)			→ : Aucune amélioration significative	- Rencontres par niveau/cycle : bilan des savoirs essentiels et partage en début d'année (précision : 20-21 et 21-22) - Il a été décidé de poursuivre notre arrimage en écriture avant de passer en lecture et mathématique (modification) - Comité pédagogique 21-22 : arrimage et planification verticale des stratégies d'écriture pour assurer une continuité aux élèves - Utilisation d'outils communs d'évaluation en français et mathématique (maintien)
	Objectif 2.2 D'ici 2022, réduire l'écart garçon/fille au niveau de la conscience phonologique pour les élèves du préscolaire.	Le nombre d'élèves identifiés à partir de l'année de référence 2018-2019.	Mai 2019 Taux de réussite : Dénomination des lettres 78 % (écart de 7 % en faveur des filles). Décodage sons & lettres 76 % (écart de 7 % en faveur des filles). Identification du phonème initial 90% (écart de 3 % en faveur des filles). Fusion syllabique 96 % (0 % d'écart). Cible 2022 Écart de moins de 5 % entre les garçons et les filles pour chacun des critères	Pas de données pour juin 2020 20-21 Dénomination des lettres (86 %) 97 % (écart de 6 % en faveur des filles). Décodage sons & lettres (81 %) 100 % (écart nul). Identification du phonème initial 100 % (écart nul). Fusion syllabique (94 %) 97 % (33 % d'écart en faveur des garçons).			↑ : Amélioration	- Évaluation en juin pour tous les élèves et dépistage une 2^e fois après l'intensif en orthopédagogie pour mesurer la progression des élèves - Soutien en orthopédagogie pour les élèves dépistés à risque ou intensif en orthopédagogie (modification) - Poursuite des autres moyens en place
Orientation 3 Être un milieu ouvert, stimulant, sain et sécuritaire	Objectif 3.1 D'ici juin 2022, augmenter le sentiment de sécurité des élèves en dehors du contexte classe.	Résultats au sondage administré deux fois par année (janvier et juin)	Perception des élèves face à la sécurité dans la salle des repas est de 8,64/10. Cible 2022 9/10	Sondage 19-20 : Janvier 2020 9,33/10 Sondage 20-21 : 8,86/10 (janvier) 8,6 /10 (juin)			→ : Aucune amélioration significative	- Implantation du nouveau mode de vie et de la matrice des comportements attendus - Enseignement explicite des comportements - Réactivation du comité SDG - Poursuite des autres moyens en place

Légende :



Action requise



À surveiller



En voie de réalisation

Tendance : ↑ : Amélioration

→ : Aucune amélioration significative

↓ : Régression

¹ Considérant la fermeture de notre établissement le 12 mars 2020 en raison de la pandémie de la COVID-19 et des modifications apportées au régime pédagogique par le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur pour tenir compte de cette situation, les résultats scolaires des élèves ne peuvent statistiquement être comparés aux résultats de l'année de référence (situation initiale).

Le code d'évaluation  « À surveiller » est utilisé.